



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le quinzième jour de janvier deux mille dix-huit, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Réjean Normand, préfet suppléant, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M^{me} Johanne Castonguay, maire suppléante, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Majella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Réjean Normand, préfet suppléant de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10119-01-2018 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet suppléant, M. Réjean Normand, procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour :

en retirant le point suivant :

- 8.5 Demande d'appui au projet de relance du Village Grande Nature Chic-Chocs (*reporté en février 2018*)

en ajoutant les points suivants :

- 9.1 Inondations printanières 2017, report des travaux de la route Ruisseau-Landry
- 9.2 FDES 2018, revenu
- 9.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition de comptes 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10120-01-2018 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 a été courriellé à chacun des maires le 12 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10121-01-2018 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 a été courriellé à chacun des maires le 12 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi des procès-verbaux du 11 décembre 2017 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10122-01-2018 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 8 décembre 2017 au 12 janvier 2018:

Paiements : 6 663,74 \$

Factures : 0,00 \$

TOTAL : 6 663,74 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part de la correspondance suivante au cahier de suivi :

Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relative à l'acceptation de la programmation de travaux révisée, présentée par la MRC de La Haute-Gaspésie (TNO), par le MAMOT et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, datée du 13 décembre 2017, signée par le directeur général, Jean-François Bellemare, ing.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 DÉCEMBRE 2017

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 décembre 2017* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10123-01-2018 TNO

AccèsD Affaires, nouvel administrateur principal

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adhéré à AccèsD Affaires et, à cette occasion, a nommé M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, comme administrateur principal ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit remplacer la résolution numéro 8020-06-2013 TNO titrée *Signataires autorisés des comptes bancaires via AccèsD Affaires* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. remplace la résolution numéro 8020-06-2013 TNO titrée *Signataires autorisés des comptes bancaires via AccèsD Affaires* par celle-ci ;
2. désigne le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10124-01-2018 TNO

Services de police de la Sûreté du Québec, paiement 2018

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2017, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a budgété, pour 2018, 17 250 \$ pour les services de police de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 8 janvier 2018, la MRC a reçu la lettre du ministère de la Sécurité publique estimant ces services à 22 558 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accorde une aide financière aux municipalités afin de couvrir une partie de la hausse de la facture des services de police de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est de 2 897 \$;

CONSIDÉRANT la différence à déboursier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, débourse la somme supplémentaire de 2 411 \$ pour les services de police de la Sûreté du Québec, pour 2018, afin de couvrir les territoires non organisés de la MRC, lequel montant sera prélevé dans le département *Sécurité publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10125-01-2018 TNO

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des contribuables des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie n'ayant pas acquittés leur(s) compte(s) de taxes de l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, avise les citoyens endettés envers les TNO de la MRC qu'ils ont jusqu'au 16 mars 2018 pour acquitter les arrérages de taxes impayés au 31 décembre 2017. Après le 16 mars 2018, la MRC de La Haute-Gaspésie, en vertu des articles 1022 à 1056 du *Code municipal du Québec*, entreprendra la procédure de vente pour taxes des immeubles des citoyens qui auront un compte de taxes en souffrance de plus de 50 \$ ou des arrérages d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

INONDATIONS PRINTANIÈRES 2017, REPORT DES TRAVAUX DE LA ROUTE RUISSEAU-LANDRY

Dépôt de courriels, ayant pour objet *Travaux Ruisseau-Landry 2017*, datés du 15 décembre 2017, entre:

- Charles Ball, estimateur, chargé de projet de l'entrepreneur général Roy/Duguay et Stéphane Fournier de Stantec ;
- et Stéphane Fournier de Stantec et Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

FDES 2018, REVENU

Dépôt de la facture à EDF EN Canada inc. de 25 388,20 \$ de la MRC de La Haute-Gaspésie pour une contribution volontaire annuelle pour l'exploitation du parc éolien Mont-Rothery, datée du 20 décembre 2017.

Une partie de ce montant sera déposé dans le Fonds de développement économique et social.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10126-01-2018 TNO

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition de comptes 2016

CONSIDÉRANT la reddition de comptes 2016 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), datée du 15 janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve la reddition de comptes 2016 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune Période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 25.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Réjean Normand, préfet suppléant

Je, Réjean Normand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

